

CACES R.390

Grue auxiliaire

Public :

- Conducteurs de grues auxiliaires.
- 6 personnes par groupe maximum.

Prérequis :

- Connaître les engins.
- Être apte au niveau médical.

Durée : 3 jours (1 jour de théorie ; 1 jour de pratique ; 1 jour de test).

Objectifs :

- Connaître les consignes de sécurité.
- Mettre en œuvre la grue auxiliaire de chargement de véhicule pour effectuer des tâches à des emplacements de travail variés.
- Apprendre les manœuvres et l'entretien préventif de son engin de chantier en vue de la délivrance du CACES.

Moyens pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques et pratiques appliqués à l'activité de travail sur chantier de l'entreprise et avec les moyens mis à disposition par l'entreprise.
- Remise d'un support aide-mémoire (Mémoforma).
- Délivrance d'un certificat de stage.

Evaluation :

- Test final d'évaluation des connaissances théorique et pratiques (QCM et test pratique par un organisme testeur).

Dates, lieu, tarif : nous consulter.

PROGRAMME

Rappel réglementaire :
Recommandation R.390M (CNAM).

La prévention des risques, les accidents du travail.

Réglementation, normalisation et textes de la sécurité sociale

- Arrêté du 2 décembre 1998.
- Recommandation de la CNAM R.390.
- L'autorisation de conduite.
- Les responsabilités du conducteur.
- Les organismes de prévention.

Technologie, fonctionnement et maintenance des grues auxiliaires

- Les différents mécanismes, leurs caractéristiques et le rôle des principaux composants des grues auxiliaires
- Les conditions de stabilité de la grue
- Vérifications et opérations de maintenance
- Savoir utiliser la plaque de charge
- Les dispositifs de sécurité.

Les principaux facteurs de risques

- L'élingage,
- La manutention,
- Le renversement de la charge ou de l'appareil
- La stabilité en porte à faux
- Le heurt de personnes
- Risques de collision avec d'autres engins.
- Présence d'obstacles en hauteur.
- Présence de réseaux électriques.
- Conditions météo défavorables : vent fort, gel, températures très basses.

Règles de conduite et de mise en œuvre des grues auxiliaires

- Respecter le code de la route.
- Respecter le plan de circulation de l'entreprise ou du chantier.
- Mettre en œuvre la signalisation du plateau de travail.
- Respecter les consignes de sécurité propres à l'utilisation de la grue auxiliaire et à l'entreprise.

Mise en pratique des connaissances

- La vérification de prise de poste.
- L'adéquation de la grue à l'opération de manutention envisagée
- La mise en position de travail : calage des stabilisateurs.
- Utilisation des différents accessoires
- Les gestes de commandement et de communication.
- Les déplacements et les mouvements de la grue auxiliaire
- Le positionnement de la grue en fonction du travail et de l'environnement
- La configuration de la grue auxiliaire en position transport
- Les opérations de fin de poste.



R 390